

## PPCR :

# Comment « arnaquer » les surveillants pénitentiaires en bas de grille ?!!!

La CGT Pénitentiaire a été informée, hier soir, par la Direction de l'Administration Pénitentiaire d'une erreur établie sur l'ensemble des arrêtés de titularisation des promotions 194<sup>ème</sup>, 195<sup>ème</sup> et 196<sup>ème</sup>. La DAP prévoit donc la réédition de l'ensemble de ces arrêtés pour les personnels titulaires des promotions concernées.

**Cette réécriture n'est pas sans conséquence pour ces personnels.**

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), une modification de l'article 11 du décret portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'Administration Pénitentiaire a permis à la DGAFP de supprimer sciemment la phrase du décret qui permettait de prendre en compte l'année de stagiaire comme ancienneté dans le 1<sup>er</sup> échelon du grade de surveillant : « Lors de la titularisation dans le grade de surveillant, la durée du stage, à l'exclusion de sa prolongation éventuelle, est prise en compte pour l'ancienneté acquise au 1<sup>er</sup> échelon ».

Cela permettait aux nouvelles recrues de ne faire qu'un an dans le premier échelon. **De ce fait, les agents resteront aujourd'hui deux ans dans le 1<sup>er</sup> échelon, soit un retard dans la carrière de l'agent d'une année, en plus de celle déjà établie par l'allongement de la durée de certains échelons dû, là encore, au PPCR.**

Une fois de plus, les agents sont lésés par l'application de ce PPCR qui a permis, au sein du corps d'encadrement et d'application, un allongement de carrière au bénéfice de quelques piécettes. **C'est inadmissible !!! Merci l'UFAP et la CFDT !!!**

**La CGT n'a eu de cesse de combattre cette réforme aux rabais dans les différentes instances de la Fonction Publique et du Ministère de la Justice. Et on comprend encore mieux pourquoi aujourd'hui !!!**

**La CGT Pénitentiaire ne peut que dénoncer les énormes conséquences que cette erreur va pouvoir engendrer et reste disponible si besoin pour toute information complémentaire.**

**La CGT Pénitentiaire continuera à lutter à vos côtés afin de protéger nos droits et nos acquis sociaux tant décriés ces derniers mois !!!**

Montreuil, le 30 août 2019.